



Mairie – CONCOURS PHOTO – Place Chambly –
22240 Fréhel.

Tél : 02 96 41 51 12

e-mail pour le concours : abbayefrehel@orange.fr

Site internet : www.frehel.info



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS «Flore sauvage à Fréhel»

1. OBJET :

La mairie de Fréhel organise un concours de photographies du 21 janvier au 19 juin 2021 sur le thème de la flore sauvage à Fréhel.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

2. THEMATIQUE ET DUREE :

Les photos prises sur le territoire de la commune doivent être en lien avec le thème du concours.

Les plantes sur les photos doivent être vivantes et dans leur milieu naturel.

Les photos doivent parvenir en mairie avant le 19 juin 2021. Toute photographie envoyée après la date de clôture ne pourra être acceptée.

3. FORMAT DES PHOTOGRAPHIES :

Les travaux numériques, noir et blanc ou couleur seront acceptés et jugés de la même façon.

Tous clichés devront être envoyés obligatoirement en version numérique haute résolution (via boîte e-mail abbayefrehel@orange.fr) au format jpeg en spécifiant comme objet Concours photo.

Un candidat peut présenter au maximum 3 clichés mais ne pourra remporter qu'un seul prix.

Aucune inscription sur la photo ne sera acceptée.

4. MODALITES DE PARTICIPATION :

Les clichés devront être accompagnés du bulletin de participation rempli.

Les participants mineurs devront avoir l'autorisation du représentant légal pour participer au concours.

Les photos devront être nommées avec le nom de la plante ou le lieu de la prise de vue ainsi que le nom du participant

(ex : lichen.dupont.jpeg)

5. CONDITIONS D'ADMISSION DES PHOTOS :

La mairie se réserve le droit de supprimer les photographies jugées irrecevables car réprimées par les lois en vigueur. Les organisateurs peuvent éliminer un candidat en cas de non respect du présent règlement, et ce à tout moment du concours.

6. DROIT A L'IMAGE :

Le candidat devra s'assurer avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les biens et les personnes photographiées. Si les personnes sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs devront s'assurer de leur accord en leur faisant signer une autorisation de diffusion (disponible sur le site) qui devra obligatoirement être jointe à la photographie.

Pour les personnes mineures, ladite autorisation devra être validée par le représentant légal de l'enfant.

Si le candidat photographie un arbre sur le domaine privé dont il n'est pas le propriétaire, il devra également obtenir l'accord écrit de celui-ci afin de pouvoir diffuser sa photo.

L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser toute photo non accompagnée de l'accord écrit des personnes photographiées ou des propriétaires de bâtiments.

L'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas de non respect du droit à l'image.

7. PROPRIETE DES PHOTOS :

En participant au présent concours, le candidat accepte de céder la propriété de la ou des photographies à la commune de Fréhel qui sera libre d'utiliser les clichés sur différents outils de communication et de promotion (carte de vœux, carte postale, journal municipal, site internet).

En aucun cas, le candidat ne pourra par la suite revendiquer des droits d'auteurs ou demander une compensation financière pour la diffusion de sa photographie.

Les photographies pourront être utilisées par la Mairie.

8. RESPONSABILITE :

L'organisateur ne pourra être tenu comme responsable de problèmes liés au déroulement du concours, qu'il s'agisse de problèmes informatiques ou technologiques lors de la prise des photos.

9. JURY ET REMISE DE PRIX :

Une exposition à la bibliothèque aura lieu à l'issue du concours, le public pourra voter pour la photo de son choix.

Afin de garantir l'impartialité, les photos seront présentées avec des numéros au jury qui n'aura pas connaissance du nom de l'auteur.

Chaque candidat ne pourra être primé que pour une seule photo, 3 photos seront récompensées.

Une exposition virtuelle sera organisée fin 2021 avec les meilleures photographies sur le site de la mairie de Fréhel.

Nous souhaitons un concours vivant, avec de belles images, de l'inattendu, des émotions, des échanges, du bon esprit avec ce rendez-vous annuel.

Confucius « Une image vaut mieux que mille mots. »

Des questions ? Service culturel. Tel. 02 96 41 51 12. abbayefrehel@orange.fr